

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE TRAVAIL, DE  
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-  
RIERES ADMINISTRATIVES

96-315 DU 27/07/96  
Décret n° /MTFSS/DGFP/DGCA/AN

Portant versement, reclassement et  
nomination de Monsieur,  
KONGO Prosper, Professeur de CEG  
des cadres de la catégorie A hié-  
rarchie II des Services Sociaux  
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT

(/ISAS:

- (/u la Constitution du 15 Mars 1992;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions  
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuel-  
lement A, B, C, D) des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires  
de la République du Congo;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la no-  
mination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 portant statut  
commun des cadres de la catégorie A des Services Administratifs  
et Financiers (SAF);  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-  
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions  
des carrières et reclassements notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités  
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet  
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant l'ar-  
ticle 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant débloc-  
age des avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspen-  
sion des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un  
avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute  
autre promotion;  
(/u le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomina-  
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomina-  
tion des membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomina-  
tion des Ministres Délégués, membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 95/032 du 2 Février 1995 portant organisa-  
tion des intérimaires des membres du Gouvernement;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;

D.G.B.

D.G.C.F.

.../...

(/u l'arrêté n° 4395/MTSSJ.DGFP.DGPCE. du 24 Septembre 1987 portant reclassement et nomination de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des Services Sociaux( Enseignement ), en tête: TADI Prosper;

(/u l'arrêté n° 1111/MTSSJ.DGFP.DGPCE.SSC. du 6 Mars 1986 autorisant certains fonctionnaires et Agents contractuels admis au concours professionnel à suivre un stage de formation à l'Ecole Supérieure du Parti Samora Moïses Machel de Brazzaville, en tête: MPASSI Ignace;

(/u la Lettre n° 1506/PM du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u la Lettre n° 1551/MEN-CAB.DGASG.DPAA.SP.DTF. du 8 Décembre 1994 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Education Nationale, transmettant le dossier de l'intéressé;

// ) E C R E T E :

ARTICLE 1ER: En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur KONGO (Prosper), Professeur de CEG de 2° échelon, indice 780, des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux( Enseignement ), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques( D.E.S.S.S.P. ), Filière: Sciences Economiques et de Gestion, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques de Brazzaville( Cycle de Transition ), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers- SAF- ( Administration Générale ), reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1° échelon, indice 790. ACC= 2 ans

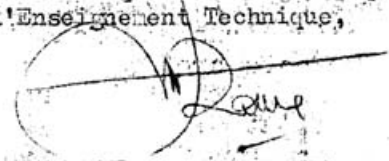
ARTICLE 2: Conformément aux dispositions du décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 20 Septembre 1994, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 3 Juillet 1996

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

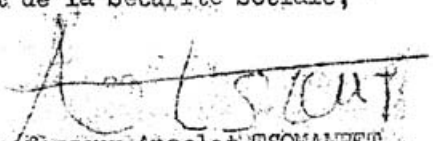
Le Ministre de l'Education Nationale, de la  
Recherche Scientifique et Technologique,  
chargé de l'Enseignement Technique,

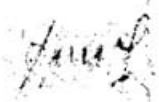
  
Martial Da Paul IKOUNGA.-

  
Général Jacques Joachim THOMBY OPANGO.-

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique  
et de la Sécurité Sociale,

Le Ministre délégué auprès du Ministre de  
l'Economie et des Finances, chargé du Budget  
et de la Coordination des Régies,

  
Professeur Anaclet TSOMAMET.-

  
Luc Daniel Adamo MATETA.-

// - ) M P L I A T I O N S :

JORC.....1  
DTEP/DECA.....3  
DGFP/DLC.....3  
DGB.....2  
DGCF.....2

MEN/DPAA.....3  
DOSSIER.....2  
INTERESSE.....1  
SGG/BC.....2./-